



# Code de conduite professionnelle de STERIS

## Un message de la part de Dan

Chers Associés de STERIS :

Le Code de conduite professionnelle de STERIS (le « Code ») régit notre conduite en tant qu'Associés de STERIS et notre interaction avec nos Clients, nos fournisseurs, les communautés et nos collègues. Il définit également les conséquences d'une infraction à ses règlements. Ces contraintes sont essentielles aux politiques et procédures de la Société, qui établissent d'autres règles de conduite pour l'exercice de nos activités.

Il incombe à nous tous de lire et de respecter le Code, et nous sommes tous responsables de signaler toute activité qui pourrait contrevenir au Code.

Nous avons chacun la chance d'aider à la création d'un monde meilleur. Nos efforts vont au-

# Code de conduite professionnelle de STERIS

## Notre mission, notre vision et nos valeurs

### **MISSION**

STERIS est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de produits et de services appuyant les soins aux patients en mettant l'accent sur la prévention des infections. NOUS AIDONS NOS CLIENTS À CRÉER UN MONDE PLUS SAIN ET PLUS SÛR en offrant des solutions novatrices de services et de produits relatifs à la santé, aux sciences de la vie et aux soins dentaires partout dans le monde.

### **VISION**

INSPIRÉS PAR LA VOLONTÉ DE NOS CLIENTS DE CRÉER UN MONDE PLUS SAIN ET PLUS SÛR et forts de notre tradition de chef de file et d'innovation, nous visons à devenir une SOCIÉTÉ EXCEPTIONNELLE. Pour STERIS, cela signifie que nous changerons les choses en offrant DES SOLUTIONS DE SERVICES ET DE PRODUITS de calibre international à nos Clients, UN TRAVAIL SÛR ET GRATIFIANT à nos collaborateurs et un rendement supérieur à nos actionnaires.

### **VALEURS**

**LE CLIENT EN PRIORITÉ – TOUJOURS.** Notre Client est la personne la plus importante de notre entreprise, et il doit être traité avec le plus grand respect. Outre la sécurité, aucune activité n'est plus importante que celle d'écouter, d'apprendre et de fournir des produits et des solutions de service de premier ordre à nos Clients.

**LES PERSONNES – LE FONDEMENT.** La sécurité et la réussite de nos collaborateurs nous tiennent à cœur. Nous comptons sur le progrès continu du rendement de chaque personne grâce à des initiatives personnelles et à un soutien adéquat. Nous faisons preuve de respect mutuel et prenons plaisir à faire notre travail.

**L'INNOVATION – ÊTRE LES MEILLEURS**





# Code de conduite professionnelle de STERIS

anti-boycott applicables. Les Associés de STERIS ont la responsabilité de rester vigilants quant à la destination finale prévue de nos produits et services. Si des pratiques commerciales sont remises en doute ou si vous avez des doutes sur la manière d'interpréter les règlements pour certains pays, contactez le service juridique de STERIS.

## **Politique en matière de délit d'initié**

Il est interdit aux Associés, cadres supérieurs et directeurs de STERIS d'effectuer des transactions sur les titres de la Société lorsqu'ils sont en possession d'informations importantes non publiques. Il pourrait leur être par ailleurs interdit d'effectuer des transactions pendant certaines périodes d'interdiction d'opérations. Il est également interdit de fournir des informations matérielles non publiques à autrui. Parmi les exemples d'informations matérielles non publiques, on peut citer les données financières non publiées, les transactions d'entreprises en cours (p. ex. acquisitions et désinvestissements), l'évolution des litiges, les enquêtes gouvernementales et les changements de stratégies commerciales. Le non-respect de cette politique peut entraîner de graves sanctions de la part de la Société, pouvant aller jusqu'à la résiliation. Pour toute question ou précision sur la politique en matière de délit d'initié, contactez le service juridique de STERIS.

## **Interactions avec les professionnels de la santé**

Dans le cadre de leurs activités, de nombreux Associés de STERIS interagissent avec des professionnels de la santé. Nous reconnaissons que ces interactions sont soumises à certaines restrictions. Par notre adhésion aux associations professionnelles de l'industrie, nous acceptons d'adhérer à certains principes lors de nos interactions avec les professionnels de la santé.

L'une des associations industrielles et commerciales auxquelles nous avons choisi de participer est l'Advanced Medical Technology Association (AdvaMed). La Société est fière d'appuyer le Code d'éthique d'AdvaMed sur les interactions avec les professionnels de la santé aux É.-U. Entre autres sujets, le code d'AdvaMed définit les restrictions relatives aux cadeaux, aux divertissements, aux dons, aux repas et aux lieux de réunion lors des interactions avec les professionnels de la santé. Tous les Associés de STERIS qui interagissent avec les professionnels de santé américains doivent adhérer au code d'AdvaMed. Si vous avez des questions concernant les codes de l'industrie, y compris le code d'AdvaMed, adressez-vous au service de conformité ou au service juridique de STERIS.

prT(pr)ceT-2 ( )1c(,)-6.6 ( )0w T5 (



# Code de conduite professionnelle de STERIS

## Qualité et intégrité du marketing

Tous les Associés doivent se conformer aux contrôles concernant les approbations réglementaires des produits, les exigences en matière de pratiques de fabrication, la conception, l'étiquetage, la publicité et les autres contrôles applicables. Les activités de marketing des produits et services STERIS doivent être menées avec honnêteté et intégrité afin de protéger le nom de STERIS et de maintenir notre réputation comme une entité fiable. La fausse publicité pour un produit ou la documentation inexacte de l'évolution d'un produit est contraire à l'éthique et peut entraîner des mesures disciplinaires. Pour toute question ou préoccupation concernant les règlements relatifs aux produits, consultez le service juridique de STERIS.

## Santé, sécurité et environnement

STERIS s'engage à promouvoir le développement durable et à aider ses Clients à créer un monde plus sain et plus sûr. Nous sommes responsables du maintien de ces principes pour le bien de nos associés et de la communauté et pour protéger notre réputation de bon voisin.

Les lois relatives à l'environnement et à la santé sont complexes, font fréquemment l'objet de modifications et varient d'un pays à l'autre. Le respect de ces lois témoigne d'un respect pour l'environnement et pour les autres. Les Associés doivent demander l'm Lsi1 IØ (eo6 (a 2.5 (t)-6TJf6 (ar

# Code de conduite professionnelle de STERIS

sommes conscients des situations dangereuses ou des comportements peu respectueux de l'environnement, et nous les minimisons ou les éliminons lorsque nous les voyons.

## Confidentialité et médias sociaux

### Confidentialité et protection des données personnelles

Les Associés de STERIS qui manipulent des données personnelles doivent s'assurer qu'elles sont traitées conformément à nos politiques et doivent signaler tout incident de sécurité présumé à leur superviseur et au responsable de la protection des données de STERIS. STERIS a pour principe de traiter les données personnelles dans le respect strict de la législation applicable. Des mesures techniques et organisationnelles appropriées devront être prises pour éviter la divulgation ou le traitement non autorisés de renseignements personnels et pour prévenir la perte accidentelle, la suppression ou l'endommagement de données personnelles.

Les données personnelles peuvent être transférées par STERIS entre les administrations aux fins décrites dans notre politique de confidentialité et notre avis de protection des renseignements personnels des Associés. En pareilles circonstances, STERIS prendra toutes les mesures légales requises afin de protéger de façon adéquate les données personnelles transférées.

Veuillez adresser toutes vos questions sur la protection des données et la confidentialité au responsable de la protection des données de STERIS à l'adresse [dataprotection@steris.com](mailto:dataprotection@steris.com).

### Utilisation des ressources de STERIS

Les ressources de STERIS, notamment l'adresse électronique, la messagerie vocale, les ordinateurs et les documents, sont la propriété de la Société et peuvent faire l'objet d'une surveillance, en conformité avec les lois applicables. La confidentialité des communications transmises par ces moyens ne peut être garantie. Bien que la Société prenne toutes les mesures auxquelles elle est tenue par la loi afin de respecter la confidentialité des communications enregistrées dans les ressources de STERIS, les associés doivent faire preuve de diligence pour ne pas utiliser ces ressources pour transmettre des messages qu'ils ne souhaitent pas que STERIS examine.

### Utilisation des médias sociaux

Les Associés doivent comprendre que les politiques et les exigences de STERIS concernant la communication des informations STERIS sont applicables lorsqu'un Associé est « en ligne » de la même façon qu'elles s'appliquent « hors ligne ». L'utilisation d'outils comme les vidéos, les blogs, les wikis, les balados et les réseaux sociaux est assortie d'une exigence de professionnalisme, de transparence, de comportement éthique et de non-divulgation d'informations exclusives. Pour toute question concernant l'utilisation appropriée des médias sociaux en tant qu'Associé de STERIS, veuillez contacter le service de communication de la Société.

## Mesures disciplinaires et ligne d'assistance STERIS

### Violation du Code et de la Politique

# Code de conduite professionnelle de STERIS

## **Où s'adresser pour obtenir de l'aide**

Des interrogations ou préoccupations peuvent survenir en lien avec les sujets abordés dans le présent Code. Pour plus de clarté sur ces sujets ou des réponses aux questions ou situations de conformité, ou si vous n'êtes pas sûr de « la bonne chose à faire », parlez avec votre superviseur. Si vous ne pouvez pas communiquer efficacement votre observation ou votre problème de conformité en parlant avec votre superviseur, veuillez contacter un représentant de l'un des services suivants au sein de STERIS :

# Code de conduite professionnelle de STERIS

## Numéros de la ligne d'assistance pour l'intégrité

### **Australie**

Ligne d'assistance téléphonique :  
(Optus) 1-800-551-155  
(Telstra) 1-800-881-011  
Code d'accès :  
844-627-6887

### **Autriche**

Ligne d'assistance téléphonique :  
0-800-200-288  
Code d'accès :  
844-627-6887

### **Belgique**

0800-81-992

### **Brésil**

0800-047-4167

### **Canada**

1-855-326-9721

### **Chine**

400-9-906-644

### **Costa Rica**

Ligne d'assistance téléphonique :  
0-800-011-4114  
0-800-225-5288  
0-800-228-8288  
Code d'accès :  
855-607-8702

### **République tchèque**

0800-050-195

### **Finlande**

0800-774282

### **France**

0805-54-24-77

### **Allemagne**

0800-7243728

### **Grèce**

Ligne d'assistance téléphonique :

